

(B)

L. 165 - SIGNEULX-GORCY

Dép. TRANSPORT  
Bureau 10.421

P.S.S. 165

Quai à droite

Quai à gauche

Après usage, le conducteur remet cette fiche à la gare. En cas d'impossibilité il l'annexe à son rapport. Dans ce cas l'atelier de traction doit renvoyer la fiche à la gare de départ : VIRTON

Date : 02-88



